

**Conseil d'Administration du 18 Mars 2023 à 09 h 30**

(ordonnance N° 2021-13110 du 7 octobre 2021 et décret N° 2021-1311 du même jour)

Présents Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Fabien CHAUSSE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Antoine MANET, Christophe PROT, Evelyne THOMAS, Sandra UBRAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

**N° 2023 / 006**

Approbation du Compte de Gestion 2022

Adoptée

**N° 2023 / 007**

Vote du Compte Administratif 2022

Adoptée

**N° 2023 / 008**

Délibération relative aux dons aux Aînés

Adoptée

**N° 2023 / 009**

Affectation du résultat

Adoptée

**N° 2023 / 010**

Vote du Budget Primitif 2023

Adoptée

Moulins sur Yèvre, le 21 février 2023



Le Président,,  
Fabien CHAUSSE

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents représentés : 1  
Absents non représentés : 1  
Votants : 11

Date de convocation : 6 Mars 2023  
Date affichage : 6 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOULINS SUR YEVRE  
Séance du 18 mars 2023**

**Délibération N° 2023 / 06 – Approbation du Compte de Gestion 2022**

Le dix-huit mars à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Fabien CHAUSSE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Antoine MANET, Christophe PROT, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

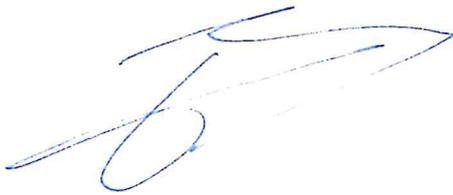
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ,

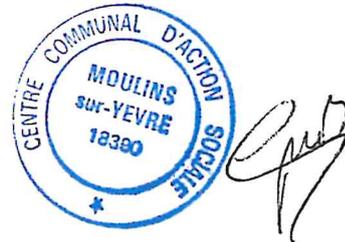
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2022 à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an désignés comme que-dessus.



La Secrétaire,  
Evelyne THOMAS



Le Vice-Président,  
Christophe PROT

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **21/03/2023**  
Publication du **21/03/2023** sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents représentés : 1  
Absents non représentés : 2  
Votants : 10

Date de convocation : 6 Mars 2023

Date affichage : 6 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOULINS SUR YEVRE  
Séance du 18 mars 2023**

**Délibération N° 2023 / 07 – Vote du Compte administratif 2022**

Le dix-huit mars à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire, ce dernier ne pouvant présenter ses comptes, se retire de la salle.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Antoine MANET, Christophe PROT, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX, Fabien CHAUSSE

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

Le Conseil d'administration élit M. Christophe PROT, vice-président, pour présenter les comptes. Le Conseil d'administration délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Fabien CHAUSSE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

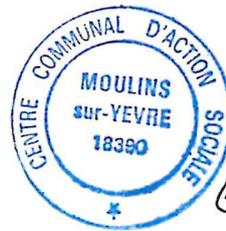
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00			2 637.41	0,00	2 637.41
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	5 920.56	5 820.00	5 920.56	5 820.00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00		-100.56		-100.56
Résultats définitifs	0,00			2 536.85		2 536.85

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

La Secrétaire,  
Evelyne THOMAS



Le Vice-Président,  
Christophe PROT

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

**Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/03/2023**  
**Publication du 21/03/2023 sur le site internet**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 1  
Absents non représentés : 1  
Votants : 11

Date de convocation : 6 Mars 2023

Date affichage : 6 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOULINS SUR YEVRE  
Séance du 18 mars 2023**

**Délibération N° 2023 / 08 – Vote du don aux aînés 2023**

Le dix-huit mars à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Président..

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Fabien CHAUSSE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Nadine LECACHEUX, Antoine MANET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté (3 voix souhaitent un don à 55 €, 8 voix souhaitent le maintien de la somme à 50 €), fixe à 50 € pour l'année 2023 le don de Noël offert aux personnes atteignant 70 ans. Seules les personnes résidant sur la commune seront concernées, les personnes résidant en EPHAD se verront offrir un cadeau sous une autre forme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an désignés comme que-dessus.



La Secrétaire,  
Evelyne THOMAS



Le Président,,  
Fabien CHAUSSE

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **21/03/2023**  
Publication du **21/03/2023** sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 1  
Absents non représentés : 1  
Votants : 11

Date de convocation : 6 Mars 2023  
Date affichage : 6 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOULINS SUR YEVRE  
Séance du 18 mars 2023**

**Délibération N° 2023 / 09 – Report des excédents 2022**

Le dix huit mars à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, président..

Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Fabien CHAUSSE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Antoine MANET, Christophe PROT, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide que l'excédent 2022 concernant le « Centre Communal d'Action Sociale » sera utilisé de la manière suivante :

- 2 536.85 € viendront en atténuation des charges de fonctionnement,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an désignés comme que-dessus.



La Secrétaire,  
Evelyne THOMAS



Le Président,,  
Fabien CHAUSSE

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

**Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/03/2023**  
**Publication du 21/03/2023 sur le site internet**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 1  
Absents non représentés : 1  
Votants : 11

Date de convocation : 6 Mars 2023

Date affichage : 6 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOULINS SUR YEVRE  
Séance du 18 mars 2023**

**Délibération N° 2023 / 10 – Vote du Budget Primitif 2023**

Le dix-huit mars à 9 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Président..

Evelyne BEMUS, Thierry BERGER, Claudy BOURDERBANE, Fabien CHAUSSE, Annick FOURNIER, Chantal GIRAUD-PROT, Antoine MANET, Christophe PROT, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN-MERCIER ;

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Caroline MENIER

Absent(s) non représenté(s) : Nadine LECACHEUX

Secrétaire de séance : Evelyne THOMAS

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE pour l'année 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

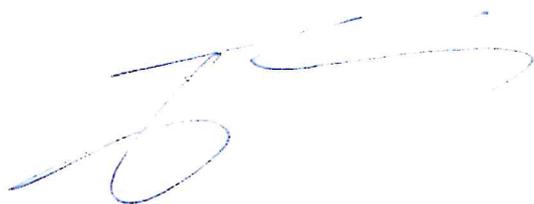
En dépenses et en recettes à la somme de ..... 0,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

En dépenses et en recettes à la somme de ..... 9 136.85 €

**Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité par les membres présents.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an désignés comme que-dessus.



La Secrétaire,  
Evelyne THOMAS



Le Président,,  
Fabien CHAUSSE

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :**  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

**Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/03/2023  
Publication du 21/03/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>**